Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215600040-20260402-D027_2026-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## 2 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19 - présents : 18 - votants : 19

L'an Deux Mille Vingt-Six, le deux Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 Mars 2026.

**Présents** : Samuel FÉRET, Géraldine TABART, Magali FORÊT, Hervé LEFEBVRE, Séverine JÉHANNO, Geneviève LE GOUALLEC, Rachel RAITHIER, Servane LE RAY, Jean-François BASCOU, Bernard MAUDUIT, Marie-Pierre RICORDEL, Isabelle MENTION, Fabrice CHAMPALLE, Wanig LE NEVÉ, David DUFOUR, Nicolas GUYOT, Yolène BÉGO, Thomas OLIVIER.

**Absent excusé** : Yvon RIALLAND (pouvoir à Géraldine TABART).

**Secrétaire de séance** : Hervé LEFEBVRE

### 027/2026 Commissions extra-municipales – Désignation des membres

L'article L. 2143-2 du CGCT permet au Conseil Municipal de créer une ou plusieurs commissions extra-municipales sur toute question d'intérêt communal. Ces commissions comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer une commission extra-municipale qui aura en charge l'organisation du concours des Maisons Fleuries sur la Commune d'Arzal. Cette commission collaborera également avec les membres des commissions des communes de Péaule, Noyal-Muzillac et Le Guerno.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR,

- ☐ Décide de créer le Comité Maisons fleuries
- ☐ Désigne comme membres de ce comité les conseillers municipaux suivants :
  - Geneviève LE GOUALLEC
  - Isabelle MENTION
  - Servane LE RAY
  - Bernard MAUDUIT

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Samuel FÉRET.